

Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 18 décembre 2018, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absent : Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 39.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 18 décembre 2018, 19h30

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 1008-04 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 2005 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019

3.2 Octroi d'un mandat - Inventaire archéologique

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Période de questions

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

5.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-12-292 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

AM-2018-15 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 1008-04 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le Règlement numéro 1008-04 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 1008-04 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique est déposé.

Le projet de règlement a pour objet ce qui suit:

- autoriser l'installation d'un arrêt obligatoire sur la rue Livernois, à l'intersection de la rue Vézina;
- interdire le stationnement sur la montée Monette, du côté Sud, entre la route Édouard-VII et le rang St-Marc;
- confirmer l'interdiction de stationnement sur le lot 2 714 085 du cadastre du Québec, situé à l'extrémité de la rue Lussier.

FINANCES ET TRÉSORERIE

AM-2018-16 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 2005 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Vincent Lanteigne qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le Règlement numéro 2005 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.

b) PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2005 a pour objet de décréter les taxes et compensations pour l'année 2019.

18-12-293 Octroi d'un mandat - Inventaire archéologique

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Arkéos inc. en avril 2018 concernant la réalisation d'une évaluation du potentiel archéologique du secteur composé des lots 2 714 063, 2 714 064, 2 714 065 et 5 352 503 du cadastre du Québec (partie du secteur central);

CONSIDÉRANT QUE les recommandations qui découlent de cette évaluation confirment la présence possible de ressources archéologiques de grande valeur (documentaire et patrimoniale) à l'intérieur du secteur étudié;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un inventaire archéologique, notamment afin d'évaluer l'état des vestiges mobiliers et immobiliers existants et d'en assurer la préservation, voire la mise en valeur à long terme, si cela s'avère pertinent ;

CONSIDÉRANT l'implication du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire archéologique sur les lots 2 714 063, 2 714 064, 2 714 065 et 5 352 503 du cadastre du Québec, à la firme Arkéos inc., au prix de 99 901,98 \$ taxes incluses, le tout aux conditions de l'offre de services de cette firme datée du 15 novembre 2018.

Il est à noter que seuls les lots 2 714 065 et 5 352 503 feront l'objet de tranchées exploratoires.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite au présent mandat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 721 00 418.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

14 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-12-294 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 53.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière